

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 4

L'an 2021, le 27 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, Mme PLESSIS Clémentine, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. BARRÉ Olivier, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire à M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène à M. MORVAN Denis

A été nommé secrétaire : M. BOUVIER Yann

2021-54 – AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

Madame ROBIN, adjointe au Maire, chargée du Cadre de vie - Environnement – Communication, présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant la rénovation de l'aire de jeux de Boisseau et la création d'une aire de jeux pour enfants rue de l'Aubépine.

Le devis proposé comporte différents agrès tel que :

Aire de Boisseau :

Une structure, une balançoire nid, un jeu ressort et un panneau de manipulation.

Aire de l'Aubépine :

Une structure et un jeu ressort.

Le projet de la société SDU a été retenu par la commission :

SDU Sport et Développement Urbain 34 256,59€ H.T. soit **41 107,91€T.T.C.**
56 520 GUIDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ACCEPTE

Le devis de la société SDU Sport et Développement Urbain pour la somme de 41 107,91€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2184 OP 990 du budget primitif 2021.

Adopté à la majorité, 15 pour, 4 abstentions : Mesdames DAZIN et ROUSSEAU, Messieurs MORVAN et MORIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/10/2021
Le Maire
Olivier BARRÉ

